

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**de la Commune de Longvic - Département de la Côte-d'Or**

**Séance du Conseil Municipal du 27 mai 2026 à vingt heures**

Président : Madame Céline TONOT

Secrétaire : Monsieur Gino MARINACCI

Convocation envoyée le 21 mai 2026

Nombre de conseillers en exercice : 29	Nombre de votants : 28	
Nombre de présents : 23	Nombre de procurations : 6	
Pour : 29	Contre : Abstention :	
Membres présents		
Mme Céline TONOT	M. Luc LE LORC'H	Mme Naminata SAVANE
M. Jean-Marc RETY	M. Pierre BERTRAND	Mme Céline LAFLEUR
Mme Anne GUTIERREZ-VIGREUX	Mme Fabienne VION	Mme Stéphanie GIANNUZZI
M. Denis CORDIER	Mme Myriam HENNEQUIN	M. Gino MARINACCI
M. Jean-Marc GONÇALVES	M. Eric MICHELOT	Mme Martine DÉRIOT
Mme Sandra ESCRIBANO (déport)	M. Jonas MOUNDANGA	M. Pascal CAMBON
M. Christian BOUCASSOT	Mme Cécile MATHÉLIN	Mme Valérie GRANDET
Mme Béatrice SIMON	Mme Hélène MARTEEL	
Membres absents		
Mme Florence BIZOT (pouvoir à Mme Naminata SAVANE)	M. Antoine FREMANN (pouvoir à M. Pierre BERTRAND)	
M. Christian CHEVREUX (pouvoir à Mme Anne GUTIERREZ-VIGREUX)	M. Fernando NOVO (pouvoir à Mme Valérie GRANDET)	
M. Rachid DAHMOUNI (pouvoir à M. Jean-Marc RETY)	Mme Ophélie MARSOLLIER (pouvoir à Mme Martine DÉRIOT)	

**N° 2026-068 : Subvention exceptionnelle à l'ALC dans le cadre du jumelage avec Florennes en Belgique**

Madame Fabienne VION, Conseillère Municipale déléguée aux jumelages expose :

La section Cyclo de l'Association Loisirs Culture Longvic organise en juillet 2026 une manifestation cycliste reliant Longvic à Florennes en Belgique dans le cadre du jumelage.

Afin de soutenir cette action, il est proposé au Conseil Municipal de verser une subvention exceptionnelle de 2 500 €.

Après exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

APPROUVE la proposition,

DÉCIDE d'allouer une subvention exceptionnelle de 2 500 € à l'ALC dans le cadre de cette opération jumelage,

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 65 du budget de l'exercice en cours.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR MOIS ET AN CI-DESSUS